

CHARTRE RENOVUP

L'entreprise soussignée s'engage à respecter la Charte ci-dessous (publiée telle quelle sur renovup.ch) **dans le cadre de ses activités et du référencement sur le site « renovup.ch »**

Entreprise : _____

Lieu, date : _____ **Signature**

Les entreprises référencées sur notre site se sont engagées par écrit à respecter les principes fondateurs de notre communauté. C'est la condition sine qua non pour pouvoir apparaître sur nos pages internet. Ainsi, les particuliers ou entreprises qui seront amenés à contacter une ou des entreprises référencées disposeront de garanties tant morales, qu'éthiques et juridiques quant à la qualité de la relation qui sera établie et développée, à chaque phase du projet.

Ces principes s'appliquent quelque soit le service fourni, du simple devis jusqu'à l'élaboration d'un projet de construction pointu, voire sa livraison.

En effet les parties à la Charte répondent à des critères d'adhésion tels le respect des principes d'éthique professionnelle et du droit. Le non-respect de ces principes peut entraîner l'exclusion de l'entreprise fautive de notre site.

Les entrepreneurs référencés sur notre site s'engagent notamment dans les domaines suivants :

- Le respect du délai d'exécution et du prix convenu
- Un contrat clair et complet entre le consommateur et l'entrepreneur
- Un acompte de 30% à maximum 50% du prix (selon la fourniture et en commun accord entre le client et l'entreprise) et des versements ultérieurs ne pouvant jamais excéder le coût des travaux exécutés
- La fourniture de garanties juridiques quant à la bonne exécution des travaux (sur demande du client)
- Sur demande, et à partir d'un montant de travaux de CHF 25'000.-, la fourniture de garantie de bonne exécution des travaux via la souscription d'un contrat d'assurance spécifique.
- Les entreprises s'engagent à respecter le droit du travail Suisse et à ne pas recourir au travail dissimulé
- A être à jour avec leurs charges sociales (AVS, AI, APG, AC, AF, LPP, SUVA/CNA)
- Les entreprises s'engagent à délivrer une qualité de travail conforme aux règles de l'art en Suisse et à respecter les normes environnementales fédérales et cantonales en vigueur (normes SIA faisant foi)

Enfin, les entreprises s'engagent sur le professionnalisme et la courtoisie dont elles feront toujours preuve vis-à-vis des consommateurs, quelle que soit la nature et la taille des chantiers proposés.